# Ce que voit (et ne voit pas) un utilisateur restreint

Ce chapitre décrit le comportement de ***Dolibarr*** pour un utilisateur restreint, vis-à-vis des factures fournisseurs des tiers réservés sur lesquels il n'est pas autorisé (appelées ci-dessous « factures interdites »). Pour les tiers sans règle, et pour les tiers sur lesquels l'utilisateur est autorisé, rien ne change.

# Factures fournisseurs

## Liste des factures fournisseurs

- Les factures interdites n'apparaissent pas, quels que soient les filtres ou la recherche utilisés. Les totaux de la liste n'en tiennent pas compte.
- Actions groupées (fusion de PDF, envoi par e-mail, validation, suppression...) : si la sélection contient une facture interdite (par exemple en manipulant l'adresse), l'action est annulée avec le message « Votre sélection contient des factures fournisseurs auxquelles vous n’avez pas accès : action annulée. »

## Fiche d’une facture interdite

Pour la fiche et tous ses onglets (contacts, documents, notes, agenda, informations), l'accès est refusé (page « Accès refusé » de ***Dolibarr*** ), que la fiche soit ouverte par son identifiant ou par sa référence.

## Création d’une facture fournisseur pour un tiers interdit

Le formulaire de création est refusé, y compris lorsqu'il est ouvert depuis la fiche du tiers, depuis une commande fournisseur (facturation d'une commande) ou depuis un modèle de facture récurrente.

## Fichiers

Le téléchargement du PDF et des fichiers joints d'une facture interdite est refusé, ainsi que l'affichage de leurs aperçus et vignettes.

## Blocs « Objets liés » et « Lier à »

- Les factures interdites sont retirées du bloc « Objets liés » de toute fiche (commandes, projets, etc.).
- Le bouton « Lier à » ne propose jamais une facture interdite.

# Fiche du fournisseur et projets

## Fiche fournisseur (onglet « Fournisseur » du tiers)

- La fiche reste accessible et modifiable.
- Le bloc des dernières factures fournisseurs et les boutons liés aux factures fournisseurs sont masqués.

## Onglet « Solde » du tiers

- Le bloc des factures fournisseurs est masqué.
- Sur ***Dolibarr*** 24 (sans la nouvelle organisation des droits fournisseurs), les autres blocs de cet onglet qui dépendent du droit de lecture des fournisseurs (commandes fournisseurs) sont également masqués.

## Onglet « Produits/Services référents » (consommations) du tiers

| Version | Comportement |
|---|---|
| Dolibarr 22 et plus | Les lignes issues des factures fournisseurs sont masquées, les autres types de documents restent consultables. |
| Dolibarr 18 à 21 | Cette page n'offre aucun point de filtrage ligne par ligne. L'onglet est donc refusé (page « Accès refusé ») lorsqu'il est demandé pour les factures fournisseurs d'un tiers interdit ; il reste accessible pour les autres types de documents. |

## Projets

- Sur la vue d'ensemble d'un projet qui contient au moins une facture interdite, les sections « Factures fournisseurs » (celle de ***Dolibarr*** et celle des lignes de factures ajoutée par le module InfraSProject) sont masquées en totalité. Elles ne peuvent pas être filtrées ligne par ligne ; par prudence, elles sont donc entièrement cachées, même si le projet contient aussi des factures autorisées.
- Les projets sans facture interdite ne sont pas modifiés.

# Tableaux de bord et widgets

Avec l’option activée (réglage par défaut) :

| Emplacement | Comportement |
|---|---|
| Page d'accueil | Widgets de factures fournisseurs masqués |
| Espace Fournisseurs | Blocs de factures fournisseurs masqués |
| Espace Facturation | Blocs de factures fournisseurs masqués |
| Espace Factures fournisseurs | Redirection vers la liste filtrée |

Les menus restent inchangés : l'utilisateur garde ses entrées « Fournisseurs » et « Factures fournisseurs », qui mènent aux listes filtrées.

# Paiements fournisseurs

> Un paiement fournisseur règle les factures d’un seul fournisseur. Un paiement est considéré comme interdit dès qu’il règle au moins une facture interdite.

## Fiche d’un paiement interdit

Pour la fiche et ses onglets (documents, informations) : accès refusé, ainsi que la génération et le téléchargement du PDF du paiement (reçu).

## Formulaire de règlement

Le bouton « Saisir un règlement » d'une facture est refusé pour une facture interdite ou pour un fournisseur interdit, avec le message **« Vous n’êtes pas autorisé à traiter les factures fournisseurs de ce tiers. »**

## Liste des paiements fournisseurs

- L'utilisateur restreint est dirigé automatiquement vers une copie de la liste fournie par le module, identique à celle de ***Dolibarr*** , mais qui ne contient pas les paiements interdits. Les filtres, le tri et la pagination fonctionnent normalement. L'adresse affichée dans le navigateur pointe vers le module (`substitutionpages/...`) : c'est normal.
- Le module fournit une copie pour chaque version prise en charge : ***Dolibarr*** 18, 18 Easya, 19, 20, 21, 22, 22 LTS by InfraS, 23 et 24. Une distribution sans copie propre (par exemple Easya sur une autre version que 18) utilise la copie de la version standard correspondante.
- Si aucune copie n'existe pour la version en cours, la liste de ***Dolibarr*** est refusée (jamais affichée sans filtre) avec le message « La liste des paiements fournisseurs n’est pas disponible pour les utilisateurs restreints sur cette version de ***Dolibarr*** . »

## Rapports mensuels des paiements fournisseurs

(Fournisseurs > Factures > Rapports de paiements) Refusés à tout utilisateur restreint, ainsi que le téléchargement des fichiers de ces rapports, car ils listent les paiements de **tous** les fournisseurs sans possibilité de filtrage. Message : **« Les rapports de paiements fournisseurs listent les paiements de tous les fournisseurs : ils ne sont pas accessibles aux utilisateurs restreints. »**

## Création d’un paiement

Refusée pour toute facture interdite, y compris par l'API, par un import ou par un autre module (voir 8.6).

# Banque

## Liste des écritures d’un compte bancaire

- Les écritures correspondant aux paiements de factures interdites sont retirées de la liste.
- Sur un compte qui contient au moins une écriture masquée, la colonne **« Solde »** affiche des tirets au lieu d'un montant : un solde calculé sans les écritures masquées serait faux et révélerait indirectement leurs montants. ***Dolibarr*** adopte le même comportement dès qu'un filtre de recherche est utilisé. Sur les comptes sans écriture masquée, le solde s'affiche normalement.

## Fiche d’une écriture bancaire

Refusée si l'écriture correspond au paiement d'une facture interdite.

## Écritures refusées (création, modification, suppression)

Indépendamment de l'interface, le module refuse toute écriture en base qui porte sur une facture interdite, pour l'utilisateur restreint :

- création, modification, validation, retour en brouillon, annulation, classement « payée » / « impayée », suppression d'une facture fournisseur ;
- ajout, modification, suppression d’une ligne de facture fournisseur ;
- création d’un paiement fournisseur.

Le refus est effectif quel que soit le canal : interface web, clonage d'une facture, import de données, API REST, automatismes et autres modules. Message renvoyé : **« Vous n’êtes pas autorisé à traiter les factures fournisseurs de ce tiers. »** Le refus est journalisé dans `dolibarr.log`.

> 

**Conséquence pratique :** un compte technique (tâche planifiée, import, module de réception des factures électroniques) qui n'est pas autorisé sur un tiers réservé ne peut plus y créer de factures ni de paiements. Autorisez ces comptes sur chaque tiers réservé.

Le contrôle porte à la fois sur le tiers indiqué dans l'objet traité et sur le tiers enregistré en base : un changement de fournisseur sur une facture est contrôlé des deux côtés (ancien et nouveau fournisseur).

---

Revision #2
Created 2026-10-14 11:34:39 UTC by Fallinah
Updated 2026-10-14 11:48:09 UTC by Fallinah